

Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

Canton de Moirans-en-montagne

COMMUNE des CROZETS

2021-09 : ARRETE MUNICIPAL PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SECURITE ET DES SECOURS SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE LES CROZETS

Le Maire de LES CROZETS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 et L2215-1

Vu la loi 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

Vu la loi 2004.811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile

Vu l'arrêté municipal de sécurité sur les pistes de ski de fond du 18 octobre 2021.

Considérant :

Que le Maire est chargé de la Sécurité et de l'organisation des secours sur le domaine nordique aménagé sur sa commune

Qu'il appartient au Maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur le domaine nordique

Que l'organisation des secours et de la sécurité sur le domaine skiable est assurée par un personnel qualifié

ARRETE

Article 1 : M. Sébastien MONNET, président du foyer de ski est agréé responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski de nordique, pour représenter Mme Catherine SCHAEFFER, Maire de LES CROZETS

Article 2 : son rôle est de :

Mettre en place, d'animer et de participer aux travaux de la commission de sécurité communale créée par arrêté en date du 18 octobre 2021.

De mettre en place et rendre opérationnel le plan de secours sur le domaine nordique

De diriger ou le cas échéant de participer à des secours en parfaite articulation et coopération avec l'ensemble des personnels et moyens publics et privés en cas d'intervention. Il aura la possibilité de mobiliser les moyens humains et matériels énoncés dans le plan de secours opérationnel sur le domaine nordique

Fait à Les Crozets, le 3 novembre 2021

Le Maire, Catherine SCHAEFFER

